

République Française
Département : PAS-DE-CALAIS
Arrondissement : Arras
ECURIE - Commune

Séance du samedi 27 septembre 2025

Délibération N° DE_2025_021

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
9	6	8
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept septembre deux mille vingt-cinq, à 09 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie), sous la présidence de Charline CAILLIEREZ

Présents : Charline CAILLIEREZ, Fatima LOURDEL, Magali LORTHIOS, Bruno BRULIN, Jacques CAUDRON, Ginette DAUBRESSE

Représentés : Michèle FOURNIER représentée par Jacques CAUDRON, Daniel ZYWIECKI représenté par Fatima LOURDEL

Absents et Excusés : Marck MERCIER

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Jacques CAUDRON est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Décision Modificative n° 1

Madame le Maire expose :

Je vous informe que, suite à une annulation de réservation de la salle de fête, nous avons dû rembourser la somme de 125 euros à un usager.

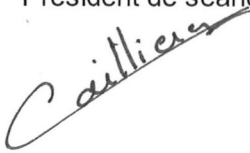
Ce mouvement n'étant pas prévu au Budget Primitif 2025,

Je vous propose de le régulariser en prenant une décision modificative n° 1 au Budget Primitif 2025 tel que :

INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT			
Imputation	Montant initial	Modification	Montant final	Imputation	Montant initial	Modification	Montant final
Dépenses				Dépenses			
				6068	30 000,00 €	-125,00 €	29 875,00 €
				673	0,00 €	+125,00 €	125,00 €
TOTAL				TOTAL	30 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €
Recettes				Recettes			
TOTAL				TOTAL			
TOTAL Inv.		0,00 €		TOTAL Fonc.		0,00 €	

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Charline CAILLIEREZ
Président de séance



Jacques CAUDRON
Secrétaire de séance

